



## LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

### **Critères d'accèsion :**

1/ une phase départementale, appelée Championnat départemental. En fonction du quota propre à chaque département et fixé par le national, un certain nombre de judokas seront qualifiés par catégories de poids pour les demi-finales du championnat de France. Un quota supplémentaire est attribué à chaque département, par la ligue Rhône-Alpes, pour la demi-finale se déroulant en Rhône-Alpes.

*Les judokas qui ne se qualifient pas pour les demi-finales sont engagés, en fonction de l'organisation de chaque département, sur la coupe départementale. Les féminines -40 kg seront engagées en -44 kg car il n'y a pas de -40 kg en Coupe de France ni en Critérium National.*

2/ les demi-finales du Championnat de France. Deux participations à deux demi-finales différentes par judokas qualifiés sont autorisées. Tous les judokas accédant à une finale (lors d'une des deux demi-finales) ou se classant deux fois 3<sup>ème</sup> sont qualifiés pour le Championnat de France à Paris.

*Les judokas qualifiés aux demi-finales mais qui n'accèdent pas au Championnat de France sont engagés directement sur la coupe régionale sans phase départementale. Les féminines -40 kg seront engagées en -44 kg car il n'y a pas de -40 kg en Coupe de France ni en Critérium National.*

## LA COUPE DE FRANCE

**Attention : pas de catégorie -40 kg féminine sur la Coupe de France ni sur le circuit Rhône-Alpes.**

### **Critères d'accèsion :**

1/ une phase départementale, appelée Coupe départementale. Les comités départementaux qui organiseront cette phase ne pourront accepter les judokas qualifiés aux demi-finales ou au Championnat de France. En fonction d'un quota propre à chaque département et fixé par la ligue Rhône-Alpes, un certain nombre de judokas seront qualifiés par catégories de poids pour la Coupe régionale.

*Seuls les cadets sont concernés par cette phase. Les cadettes seront engagées directement sur la Coupe régionale via extranet fédéral sans participer à cette phase départementale.*

2/ une phase régionale appelée Coupe régionale. Les 4 premiers de chaque catégorie de poids seront qualifiés pour la Coupe de France à Ceyrat. Les 3 premiers du circuit régional (classement établi par l'ETR en fonction d'un barème précis et validé en comité directeur) qui ne sont pas qualifiés pour le Championnat de France et qui ne sont pas sur le podium de la Coupe Régionale sont eux aussi qualifiés pour la Coupe de France à Ceyrat.

*Soit 7 qualifiés Rhône-Alpins par catégorie de poids pour la Coupe de France (pas de remplaçants).*

## LA CRITERIUM NATIONAL

**Attention : pas de catégorie -40 kg féminine sur la Coupe de France.**

### **Critères d'accèsion :**

Les comités départementaux qualifient un judoka (pas de remplaçant) pour le critérium national en fonction de critères propre à chaque département.

Pour le département de l'Isère, la sélection se fera en s'appuyant le classement du circuit régional cadet.

Dans l'ordre du classement de chaque catégorie, le premier judoka Isérois non sélectionné à la Coupe de France Cadet sera sélectionné au Critérium National.

*Ne peuvent participer au Critérium National : tous les judokas ayant participé au Championnat de France ou à la Coupe de France.*

(maj le 15/10/12)